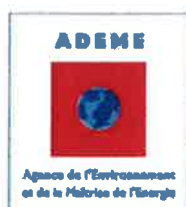




Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



FRET21

Les chargeurs s'engagent

Programme national d'engagement volontaire des chargeurs en
faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du
transport de marchandises

CONVENTION ETABLIE ENTRE :

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, représenté par
Madame Ségolène Royal, ministre

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), représentée par
Monsieur Bruno Lechevin, président

L'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF), représentée par
Monsieur Denis Choumert, président



LE TRANSPORT DE MARCHANDISES CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE.

Le secteur des transports représente un poids considérable dans l'économie (18 % du PIB pour la dépense totale de transport et plus de 1,3 millions d'emplois).

En 2013, le secteur des transports représente en France 32 % de la consommation d'énergie finale, près de 70% de la consommation de produits pétroliers et 36 % des émissions de CO₂.

Le transport routier est responsable de 92 % de ces émissions (dont 57 % pour les véhicules particuliers).

LES CHARGEURS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENVIRONNEMENTALE DE LEURS ACTIVITES FAISANT APPEL AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Considérant que les actions et initiatives privées peuvent efficacement compléter les mesures retenues par l'Etat en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique, l'ADEME et l'AUTF ont élaboré un programme à destination des chargeurs (détenteurs de la marchandise), nommé « FRET21 - Les chargeurs s'engagent ».

Ce programme leur permet d'adopter une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par leurs activités faisant appel aux transports et d'intégrer ainsi la problématique des transports de marchandises dans leur stratégie de développement durable.

Dans un premier temps, l'impact environnemental considéré sera focalisé sur les émissions de CO₂ mais le dispositif pourra à terme intégrer d'autres impacts, notamment les émissions de polluants.

FRET21, UN CADRE METHODOLOGIQUE STRUCTURANT

Le programme « FRET21 » proposé aux chargeurs conjugue un engagement de mise en œuvre de moyens et un objectif de résultats. Il comprend :

- la quantification de l'impact environnemental des transports de marchandises mobilisés par leurs activités,
- la mise en œuvre d'actions de réduction des émissions de CO₂ des transports mobilisés par ces activités,
- le suivi annuel de ces actions de réduction,
- un objectif de réduction à atteindre à l'issue de la période de l'engagement, fixée à trois ans.

Le matériel utile à la mise en œuvre est constitué d'un catalogue d'actions de réduction, d'un outil de calcul des émissions et des gains associés à chacune de ces actions ainsi qu'un outil



de suivi global de l'engagement.

Les actions potentielles de réduction relèvent de quatre axes :

- taux de chargement (par exemple : optimisation des charges palettisées, des conditions de livraison, réduction des trajets à vide, gestion mutualisée des approvisionnements...)
- distance parcourue (par exemple : optimisation du positionnement des sites, de l'affectation des productions et des clients...)
- moyen de transport (par exemple : choix et optimisation des véhicules routiers, utilisation de modes alternatifs à la route...)
- achat des prestations (par exemple : prise en compte dans le choix des chargeurs de l'information et de la performance en GES des solutions de transport...).

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie soutient ce programme et invite l'ADEME et l'AUTF à se mobiliser pour le promouvoir auprès de l'ensemble des entreprises, pour en assurer le suivi et à lui en présenter un bilan annuel.

L'ADEME s'engage à :

- fournir une assistance dans le cadre du suivi et de l'évaluation des actions menées par l'entreprise, en particulier durant la phase de finalisation de l'engagement, la première année de la mise en œuvre, et la phase de bilan de cette première année, pour les accords signés en 2015 ;
- ouvrir un site web dédié au programme (objectif : avant fin 2015) ;
- mettre en place les moyens humains pour permettre un déploiement national du dispositif à tout chargeur candidat, en 2016 ;
- accompagner les évolutions du programme, notamment au travers de la mise à jour des actions relevant de la charte, de l'évolution des outils de mesure et de suivi des émissions de gaz à effet de serre évitées ;
- mettre à disposition à moyen terme (objectif : 2017) une plate-forme web permettant aux entreprises d'établir le suivi de leurs actions en ligne.

L'AUTF s'engage à :

- promouvoir le programme auprès de ses fédérations, syndicats et entreprises adhérents ;
- rendre public annuellement le nombre d'entreprises adhérentes qui a rejoint le programme ;
- relayer auprès de ses adhérents toute information utile permettant la sensibilisation et le partage des bonnes pratiques visant à réduire les émissions de GES des transports.



OBJECTIFS PREVISIONNELS

Sur la période 2015-2020, il est envisagé qu'un millier de chargeurs pourraient signer un accord FRET21.

L'hypothèse faite est que les actions mises en œuvre représenteront en moyenne un gain d'émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 10%.

Le déploiement de ces actions sur des périmètres de plus en plus larges permettra d'économiser environ 0,2 Mt de CO₂ sur l'année 2020, et en cumul 0,4 Mt de CO₂ sur la période 2015-2020 et 1,4 Mt de CO₂ sur la période 2015-2025.

FRET21 devrait donc permettre de réaliser une part non négligeable des efforts de réduction attendus pour ramener en 2020 les émissions des transports au niveau de 1990.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Un comité de suivi se réunira au moins une fois par an. Il sera composé, notamment, d'un représentant de chacun des signataires.

Il sera principalement chargé de réaliser un bilan annuel du programme « FRET21 - Les chargeurs s'engagent » et d'accompagner ses évolutions.

Paris, le 20 mai 2015

La ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ségolène Royal

Le président de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
Bruno Lechevin

Le président de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF)
Denis Choumert



LES PREMIERES ENTREPRISES SIGNATAIRES

En préfiguration de l'ouverture du programme à tous les chargeurs, prévue pour janvier 2016, 9 entreprises ont adhéré au programme « FRET21 - Les chargeurs s'engagent » en signant un accord d'engagement volontaire de réduction de l'empreinte carbone de leurs transports de marchandises, aux côtés de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, de Monsieur le Président de l'ADEME et de Monsieur le Président de l'AUTF, le 20 mai 2015.

<i>Entreprise</i>	<i>Représentée par</i>	<i>Signature</i>
	<p>Kurt Lefevre Directeur général Gaz industriels Europe du Nord</p>	
	<p>Jerôme Le Bleis Directeur Supply Chain France</p>	
	<p>Eric Desbonnets Directeur Logistique et Service Client</p>	
	<p>Riccardo Rullo Directeur Supply Chain</p>	
	<p>Florence Rouy Directrice logistique</p>	
	<p>Loïc Henaff Président du directoire</p>	



	<p>Christian Touzin Directeur Général</p>	
	<p>Philippe Cosseron Directeur Supply Chain</p> <p>« Pôle Produits pour la construction » Saint Gobain</p>	
	<p>Marc Sanchez Président SCA France</p>	

